

Profession EDUCATION

FACS : CHRONIQUE
D'UNE CATASTROPHE
ANNONCÉE

DOSSIER

La réforme du primaire

ORIENTATION

Le redoublement en question

SGEN
CFDT

Mai 1990

Mensuel

15 F

4

**Un mensuel, ça ne suffit pas
L'actualité court tous les jours**

Toute l'actualité	36 15 CFDT * SGEN
La revalo dernières	36 15 CFDT * SGEN
Primaire : la réforme Jospin	36 15 CFDT * SGEN
Mesures Fonction publique	36 15 CFDT * SGEN
Mutations 2nd degré-LP	36 15 CFDT * SGEN
Indemnités, services	36 15 CFDT * SGEN
Guide pratique	36 15 CFDT * SGEN
Fiche syndicale	36 15 CFDT * SGEN

**DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE**

Du nouveau ? 36 15 CODE CFDT * SGEN

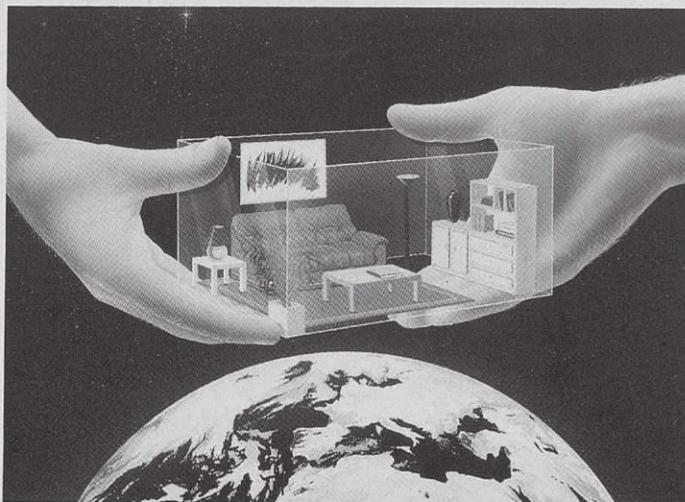


**AGS déménage
tout le monde
aux quatre coins
de la terre.**

DEVIS GRATUIT

Leader sur l'outre-mer, AGS est le grand spécialiste du déménagement longues distances. Pour vous, les hommes AGS s'occupent de tout : emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. Responsable unique sur l'outre-mer, disposant des meilleurs correspondants ailleurs, AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les Dom-Tom et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47

APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

Paris
9, rue Thomas-Edison
92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 85 90 10

Le Mans
Tél. : 43 72 13 44

Nantes
Tél. : 40 92 09 50

Brest
Tél. : 98 41 50 11

Dinan
Tél. : 96 39 32 92

Troyes
Tél. : 25 79 00 23

Grenoble
Tél. : 76 62 05 64

Marseille
Tél. : 91 02 62 40

Carcassonne
Tél. : 68 47 61 61

Tarbes
Tél. : 62 93 55 01

Marmande
Tél. : 53 64 13 46

Guadeloupe
Baie Mahault

Tél. : (590) 26 72 71

26 60 54

Martinique
Tél. : (596) 50 05 15

50 05 16

Guyane
Cayenne

Tél. : (594) 35 41 60

La Réunion
Le Port

Tél. : (262) 43 41 72

43 41 77

Mayotte
Tél. : (269) 61 17 17

61 17 29

Nouvelle-Calédonie
Tél. : (687) 28 63 33

28 23 70

Tahiti
Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre-et-Miquelon



EDITO

VAINCRE
LE RACISME

Le racisme a encore frappé. A Roanne, un lycéen, Majid, dix-sept ans, a été délibérément écrasé par un automobiliste. A Saint-Florentin, Saïd, vingt ans a été abattu, son frère grièvement blessé. A La Ciotat, un policier a tué par balles. Ce ne sont que trois crimes parmi bien d'autres. Inutile d'insister sur l'horreur, l'indignation et la colère qu'ils provoquent dans notre organisation. Le danger est sérieux. Il ne doit pas être sous-estimé. Les 14,4 % de Le Pen au premier tour de l'élection présidentielle de 1988 sont d'ailleurs toujours dans nos mémoires.

Il faut plus que jamais lutter contre la banalisation des crimes racistes et vaincre ce racisme au quotidien. Il ne disparaîtra pas par un coup de baguette magique, mais aucune tergiversation ne peut être admise ! Les solutions se trouvent dans la recherche de l'égalité des droits dans le domaine social, économique, politique... et éducatif.

L'école a une mission fondamentale en matière d'intégration, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. L'éducation civique doit aussi contribuer à vaincre ce fléau. Pour le SGEN et la CFTD, la présence de communautés issues de l'immigration est une chance pour l'avenir, non un handicap. Quant à l'exclusion, c'est elle qu'il faut d'abord exclure !

Jean-Michel Boullier

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Vaincre le racisme 3

ACTUALITÉ Le mois

Facs : chronique d'une catastrophe annoncée 3

Profession Education 4

Orientation : le redoublement en question 5

ACTUALITÉ En direct

Handicapée, licenciée, réintégrée 6

ACTUALITÉ International

Histoire de modèles 7

MÉTIER

EAP : la bonne direction 8

Brèves toutes catégories 9

INITIATIVES

Actuelles 90 : un pari réussi 10

DOSSIER

La réforme du primaire 11

L'INVITÉ

Jean Ferrier 18

COURRIER

19

Photo de couverture : un amphi de la fac St-Charles, à Marseille (REA)

FACS

CHRONIQUE D'UNE CATASTROPHE
ANNONCÉE

Cent mille étudiants supplémentaires à la rentrée prochaine. Et l'université manque de tout : de locaux, de profs, de moyens. Le SGEN demande le lancement d'un emprunt national et la réorientation d'une partie des crédits de la recherche militaire.



Des effectifs qui enflent, qui enflent...

Le nouvel afflux d'étudiants à la rentrée 1990 (+ 100 000) met en péril un système déjà surchargé. La situation n'est pas dramatique partout mais pourrait déboucher sur un embrasement général. La saturation combinée avec l'insuffisante information des jeunes sur les filières post-bac aboutit à augmenter le taux d'échec ou d'« abandon » jusqu'à 50 % en DEUG, à détourner trop de bacheliers techniciens des formations courtes (IUT ET BTS) souvent sélectives ; à augmenter le flot des étudiants mal orientés en DEUG par défaut de places ailleurs. On manque de tout, personnels, locaux, crédits, bourses, logements. On recourt à tous les expédients pour colmater l'insuffisance des moyens, alors que les besoins étaient prévisibles.

Quant au plan d'urgence décidé par Jospin en janvier 1990, il ne parviendra ni à redresser la situation, ni même à éviter une nouvelle dégradation. Pour autant, nous récusons toute politique de sélection. Pour l'avenir, la France a besoin de plus en plus de diplômés et de gens aptes à poursuivre des études par la formation continue. Depuis 1989, une programmation engage l'Etat à fournir les moyens et les postes sur 4 ans, par un contrat avec des universités, responsables de leurs prévisions. Il faut accélérer cette procédure à toutes les universités. Dans l'immédiat, le SGEN continue à réclamer une ouverture massive de places en premiers cycles universitaires et en formations professionnelles courtes (IUT et BTS), avec un renforcement des quo-

tas garantissant des places aux bacheliers techniciens. Au-delà, le SGEN plaide pour relancer un débat sur l'utilité d'un emprunt national. Dès le budget 1991, il faut réorienter des moyens existants. Les crédits de la recherche militaire seule (38 milliards), dépassent l'ensemble des crédits affectés à l'enseignement supérieur. Un transfert s'impose. Les colloques en cours sur les premiers cycles et l'élaboration des schémas régionaux des formations du supérieur sont les deux chantiers du printemps 1990. Ce temps de concertation décentralisée doit permettre d'articuler le rôle de l'Etat et les compétences des régions. Ces chantiers sont prometteurs mais l'immédiat demeure préoccupant.

Evelyne Pichenot

EN BREF

**SALAIRES :
GRÈVE LE 26 AVRIL**

La CFDT, la FEN et FO, signataires de l'accord salarial 88-89, ont appelé ensemble à faire grève le 26 avril pour exiger l'apurement de l'accord salarial 88-89 et une négociation salariale pour 1990 assurant le maintien du pouvoir d'achat d'individuel. La CGT a également appelé à cette journée.

Pour assurer le maintien du pouvoir d'achat 88-89, nous demandons le versement à chaque fonctionnaire d'une somme d'environ 1 200 francs, dont cinq points d'indice pour tous, à la date du 1^{er} avril 89.

Au lieu de cela, le gouvernement n'accorde que 0,5 % et un point d'indice au 1^{er} janvier 90. Il prend prétexte de la situation économique (qui n'est pourtant pas mauvaise) et des sommes importantes déjà versées aux fonctionnaires (entre autres, la prime de croissance dont on nous avait pourtant dit qu'elle ne figurerait pas au bilan final) pour refuser tout apurement réel de l'accord salarial 88-89. C'est inacceptable.

Il n'est pas possible, non plus, de se satisfaire du 1,2 % attribué au 1^{er} avril, comme à valoir sur les mesures pour 90. En décidant seul de cette augmentation, le gouvernement porte un coup sérieux à la politique contractuelle. Il met lui-même en cause la fiabilité du récent accord sur la réforme de la grille de la Fonction publique.

**FORMATION
CONTINUE**

Les discussions sur la formation continue des personnels, ouvertes suite à l'accord cadre dans la fonction publique, devraient déboucher sur un accord qui permettra l'amélioration de la politique de formation continue, en particulier :

- la réduction des disparités entre catégories de personnels et l'accroissement des moyens ;
- le renforcement de la concertation aux différents niveaux d'élaboration des plans de formation ;
- le décloisonnement des formations ;
- des garanties plus grandes d'accès à la formation et une amélioration du congé de formation professionnelle ;
- la valorisation de l'effort individuel de formation.

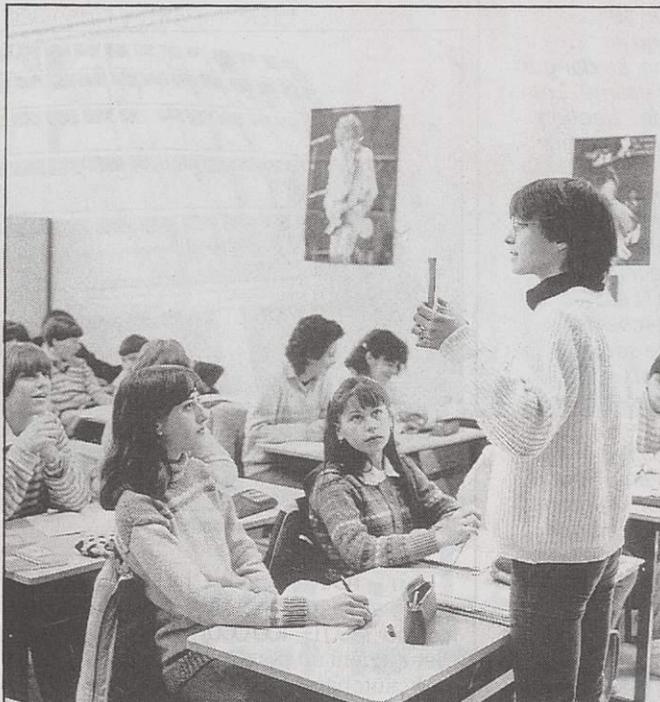
Le SGEN-CFDT veut encore améliorer ce texte, en particulier en obtenant la mise en place de correspondants-formation dans les établissements et des engagements plus fermes en terme de moyens.

PROFESSION ÉDUCATION

LE MÉTIER ÉVOLUE

Il ne suffit pas de savoir pour enseigner. Eduquer, c'est communiquer avec l'élève et sa famille.

Les techniques d'enseignement s'acquièrent. Cela change la définition des fonctions de l'enseignant, mais aussi la perception et l'implication des usagers.



La professionnalisation du métier nécessite de développer la formation continue.

La demande sociale pour l'éducation évolue. L'échec scolaire se traduit aujourd'hui par le chômage. La réussite s'étend à une proportion de plus en plus importante des élèves mais la difficulté scolaire devient une hantise pour les parents, car elle aboutit à l'exclusion sociale.

La scolarisation de tous jusqu'à l'âge de 16, voire 18 ans a progressivement posé ce problème d'exclusion dans le second degré. Les conceptions élitistes de l'éducation, où l'enseignant se contente d'informer les élèves des connaissances qu'il détient, ne tiennent plus devant des classes où chacun a accès.

Les techniques pédagogiques, la connaissance de

l'élève, de sa psychologie, de son fonctionnement, de ses demandes et de ses possibilités reprennent le devant de la scène. Le public s'inquiète des rythmes d'acquisition, des cadences imposées jusque là, de l'emploi du temps, du poids des programmes.

**ADAPTER L'ÉCOLE
À L'ÉLÈVE**

Les enseignants dans leur ensemble répondent à cette attente par une volonté d'adapter l'école à l'élève. Ils s'informent des méthodes, recherchent des solutions concrètes, sont demandeurs de formation continue pour moderniser leurs pratiques. Leurs exigences de qualification s'accroissent.

Cette démarche, d'abord individuelle, s'oriente vers une aspiration plus collective. Pour améliorer la relation à l'élève, la demande de pouvoir travailler en équipe s'accroît. Cela favorise l'échange, la prise de recul, l'élaboration et la mise en œuvre de projets puis l'évaluation des niveaux, des résultats, des pratiques, les bilans des méthodes et enfin le suivi des projets.

**DES TÂCHES
REDEFINIES**

Il s'ensuit une redéfinition de leurs tâches par les enseignants eux mêmes. Il en résulte un renforcement de l'identité et une aspiration à l'unité des corps enseignants, qui trouvent leur réalisation dans la création d'Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM).

Le rôle de l'école dans la formation des élèves est donc mieux cerné par les parents comme par les enseignants. La reconnaissance des fonctionnaires de l'Éducation nationale comme professionnels permet de délimiter le champ de leurs compétences comme techniciens de l'enseignement. En même temps, les parents prennent conscience de l'importance de leur investissement pour aider, soutenir leurs enfants et participer à la vie de l'établissement. Ceci contribue à clarifier la position et le rôle des familles dans la communauté éducative. Tout le système éducatif ne peut qu'être conforté de cette professionnalisation des enseignants.

Alain Leclerc

ORIENTATION

LE REDOUBLEMENT EN QUESTION

Un nouveau décret sur l'orientation et l'affectation des élèves entrera en application à la rentrée 90. Examiné en février et mars dans les instances nationales de concertation, il a déjà fait couler beaucoup d'encre.



L'article 8 de la loi d'orientation (juillet 89) stipule : « Le droit au conseil en orientation et à l'information... fait partie du droit à l'éducation. Un élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide... de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers d'orientation... Le choix de l'orientation est de la responsabilité de la famille ou de l'élève majeur. »

Cette conception a obtenu l'accord sans réserve du SGEN au printemps 89. Le décret la développe : orientation conçue comme un processus d'élaboration et de réalisation du projet personnel, visant à développer les potentialités de l'élève ; projet de formation mais aussi d'insertion sociale et professionnelle ; égalité d'accès des filles et des garçons aux formations (demandée et obtenue par le SGEN).

Le débat de fond a porté sur le redoublement. Soyons clairs : le redoublement est toujours de droit pour les jeunes, à la demande des familles ou de l'élève majeur. Mais le SNES a finalement obtenu de l'administration que le conseil de classe puisse proposer le redoublement en fin de cycle. En février, au Conseil de l'enseignement général et technique (CEGT), les associations de parents d'élèves (FCPE, PEEP) avaient voté contre cette possibilité, le SGEN et la FEP (CFDT) s'abstenant. Pourquoi ? La logique des cycles, qui a la faveur du SGEN, impose que tous les moyens aient été mis en œuvre durant le cycle pour



Ne pas laisser la possibilité du redoublement en fin de cycle, c'est inciter à proposer d'autres solutions.

éviter l'échec final. Ne pas laisser la possibilité de proposer le redoublement, c'est inciter la communauté éducative et les équipes pédagogiques à innover et à proposer des parcours diversifiés aux jeunes, soit en rallongeant d'une année le cycle en cours avec l'accord des familles, soit en proposant un aménagement du cycle suivant.

LE POUVOIR DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Autre problème posé par le décret, mais déjà posé par la loi : si les propositions d'orientation ne sont pas conformes aux demandes des intéressés, le chef d'établissement prend les décisions après d'ultimes dialogues. Le SNES a demandé que les décisions du chef d'établissement soient en accord avec celle du conseil

de classe. Là encore, la FCPE et la PEEP ont voté contre et le SGEN s'est abstenu.

Nous pensons, en effet, qu'une responsabilisation de tous les acteurs devrait, à terme, amener les jeunes et les familles à pouvoir décider sans mettre en cause la responsabilité des équipes éducatives, ce qui rejoint la position de la FCPE. Pour autant, le SGEN ne cautionne pas le pouvoir trop grand laissé aux chefs d'établissement. Aux équipes d'agir pour qu'il en soit autrement.

Enfin, un accord de tous (sauf SNI et SNALC) : il est inadmissible que les redoublants de terminale ne soient repris dans l'établissement que « dans la limite des places demeurées vacantes ». Il y va, là aussi, du droit à l'éducation.

François Queval
et Jean-Loup Azéma

EN BREF

INTÉGRATION SCOLAIRE DES NON-FRANCOPHONES

Plusieurs propositions ministérielles visent à accueillir et intégrer les enfants étrangers, comme tous les enfants en situation difficile.

Il s'agit de coordonner la politique ZEP avec celle du développement social des quartiers, de développer dans ces zones la scolarisation des deux ans, d'y accroître l'aide en matériel audiovisuel. Le séjour en classe d'initiation serait limité dans le temps, afin de supprimer progressivement ces structures ségrégatives. Une formation spécifique à l'apprentissage du français comme langue étrangère serait donnée aux enseignants concernés. Des formations de haut niveau auraient leur implantation dans les ZEP. Une meilleure évaluation des cours de langues d'origine (dispensés par des enseignants étrangers) serait menée.

LA PROFESSION D'ASEM ENFIN RECONNUE

C'est la profession des 30 000 ASEM (Agents spécialisés des écoles maternelles) qui se trouve reconnue par l'accord signé en février dans la fonction publique. Leur recrutement se fera avec un CAP. La suppression de la catégorie D pour la fonction publique territoriale est acquise pour fin 1990. La grille des salaires ira de 5 321 F bruts (+ 164 F) à 6 727 F (+ 421 F). Lorsque la filière sanitaire et sociale sera créée, il s'agira ensuite d'obtenir l'intégration des ASEM dans l'échelle E3 dont le début de carrière est de 5 509 F bruts (indice 235) et la fin de carrière 7 712 F bruts (indice 329). Un pas important vers la reconnaissance du métier d'ASEM que revendique la CFDT

DU COLLÈGE À L'APPRENTISSAGE

Les collégiens sont amenés à garder des jeunes, qui d'échecs en échecs, finissent trop souvent par vraiment « en avoir marre » de l'école. Ils ne leur restent plus alors, que d'avoir recours à l'apprentissage, pour tenter de s'insérer professionnellement.

Des statistiques publiées par le ministère (année scolaire 1987-1988) montrent que les jeunes qui entrent en apprentissage sont effectivement majoritairement issus des classes de 4^e et 3^e de collégiens (31,6%). N'aurait-il pas été plutôt préférable de les orienter en 4^e technologique ou préparatoire au CAP, pour leur permettre d'obtenir, dans le système éducatif, une qualification reconnue ?

EN BREF

FORUM
DE LA PÉDAGOGIE

Le forum de la pédagogie, organisé à Chambéry le 14 mars par le SGEN-CFDT de Savoie, a rassemblé la foule des grands jours. Deux cents personnes ont visité des stands-exposition autour de thèmes tels que l'orientation, l'aide individualisée, le travail en équipe, la ZEP, sport et réussite scolaire, etc. Une expérience — unique en France — de formation de parents et d'enseignants a constitué le point fort du forum ainsi qu'un débat sur le lien formation-qualification-emploi.

« L'école, les acteurs économiques, les jeunes et les familles sont des partenaires et non des acteurs antagonistes. Cela ne veut pas dire que l'école doit fabriquer de « bons ouvriers et cadres » mais qu'elle doit donner aux jeunes la possibilité de s'adapter aux nouvelles données de l'emploi, faire des citoyens responsables en quelque sorte », a déclaré Gilles Lassiaz, responsable du SGEN. Par cette initiative, le SGEN-CFDT de Savoie a voulu montrer que les enseignants « mouillent leur chemise » pour la réussite scolaire. Réussi.

GRÈVE DU ZÈLE

Après trois mois de grève du zèle, les personnels de la direction des personnels enseignants (DPE, ministère) ont décidé de mettre un terme à leur mouvement. Certes les revendications mises en avant, en particulier salariales, sont loin d'être satisfaites. Mais les personnels ont obtenu de l'administration que des « consultations larges et approfondies » s'ouvrent sur l'amélioration des conditions de vie et de travail, particulièrement difficiles dans cette direction. L'administration s'engage par ailleurs à verser, à la fin du mois de juin, une prime exceptionnelle d'un montant comparable à celle déjà obtenue en décembre (500 F). Il reste à poursuivre l'action déjà menée, pour une véritable revalorisation.

LA FEP EN COLLOQUE

La fédération CFDT de l'enseignement privé a réuni 650 adhérents pour un colloque sur la formation des maîtres, le 21 mars. Ces enseignants ont de quoi être inquiets. Depuis les mesures « simples et pratiques » de Chevènement en 1984, leur situation se détériore et les nouveaux dispositifs de formation (IUFM) risquent fort d'accentuer cette marginalisation. Forte de sa représentativité dans le milieu, la FEP-CFDT entend bien s'opposer à tout cloisonnement des maîtres de l'enseignement privé.

RÉINSERTION

HANDICAPÉE, LICENCIÉE, RÉINTÉGRÉE

Elisabeth Sarret est handicapée, agent de service dans un lycée de Haute-Savoie. Licenciée en 1986 suite à un rapport de son chef d'établissement, elle vient d'être réintégrée et titularisée quatre ans après.

Dans quelles circonstances as-tu été licenciée ?

Un matin, en février 1986, je suis convoquée chez l'intendant de mon lycée, à Thonon en Haute-Savoie. Je m'attends à recevoir un arrêté de titularisation, ayant été stagiaire pendant deux ans et demi. Il me remet un arrêté de licenciement pour « insuffisance professionnelle », suite à de mauvais rapports du chef d'établissement.

Comment as-tu été embauchée dans l'Education nationale ?

Par l'intermédiaire de la COTOREP (1). C'est une commission qui s'occupe de la réinsertion des handicapés, qui les forme et qui les oriente vers un travail approprié. C'est ainsi que je me suis retrouvée, le 1^{er} octobre 1983, agent de service stagiaire au lycée de la Versoie à Thonon, après avoir obtenu le CAP d'employé technique de collectivité.

Peux-tu nous dire quel est ton handicap ?

A l'âge de trois ans, j'ai été atteinte d'encéphalite, suite à une mauvaise rougeole. Mon état s'est ensuite aggravé et, en 1982, la COTOREP me reconnaît une invalidité réduisant ma capacité de travail de deux tiers au moins, à cause des traitements que je dois suivre.

Quel était ton travail au lycée de la Versoie ?

Un travail d'agent de service ordinaire : entretien des dor-toirs, service de table, nettoyage des réfectoires, plonge... sot 41 h 30 par se-



Elisabeth Sarret avec Pierre Tedesco.

main, comme un agent de service valide, sans aménagement ni diminution d'horaire.

Que s'est-il passé après ton licenciement ?

Mes collègues ont adressé une pétition au recteur. Suite aux diverses actions menées par la section SGEN-CFDT du lycée, le licenciement est reporté une première fois, une seconde fois, puis confirmée en juin 1986. J'adresse alors un recours au tribunal administratif de Grenoble. Le SGEN-CFDT de la Haute-Savoie crée un comité de soutien et obtient mon maintien dans l'Education nationale, comme auxiliaire de service dans un établissement d'Annecy, en attente de la décision du tribunal. Puis celui-ci a annulé le licenciement, entaché d'« excès de pouvoir ».

Où en es-tu actuellement ?

Je suis toujours employée comme auxiliaire dans l'Education nationale. Jusqu'à ces derniers jours, le rectorat de Grenoble envisageait de me faire recommencer une troisième année de stage, ce qu'avec le SGEN je contestais. J'ai maintenant reçu l'annonce de ma titularisation. Pour le SGEN, il n'y avait pas de doute, l'annulation du licenciement entraînait ma titularisation rétroactive. C'est grâce à l'appui du SGEN de Haute-Savoie et aux responsables syndicaux de Grenoble que je l'ai obtenue.

Propos recueillis par
Roger Col et
Pierre Tedesco

(1) Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel.

FAILLITE

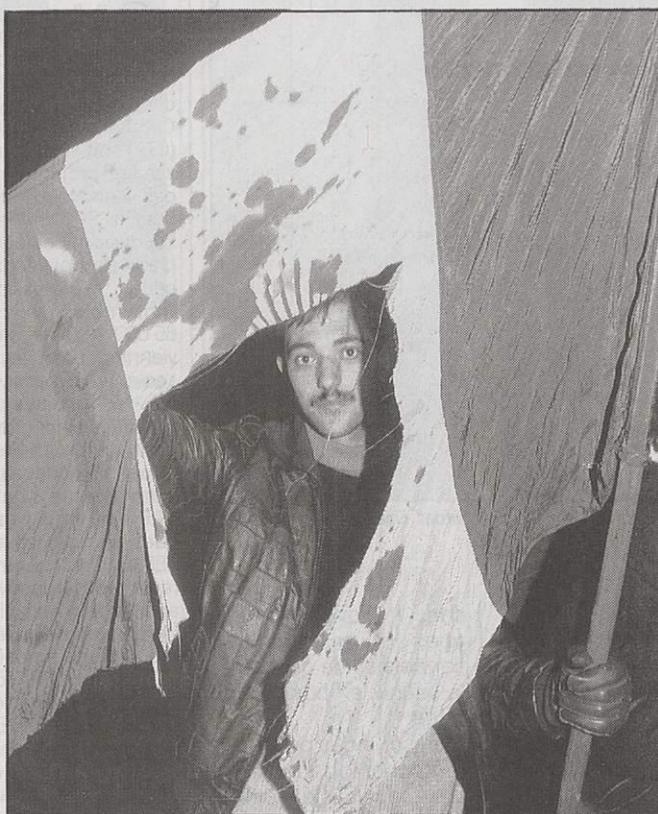
HISTOIRE DE MODÈLES

Les régimes de l'Est effondrés, c'est un modèle en faillite qui disparaît. Faillite politique, culturelle, écologique. Ne reste-t-il plus qu'« à découvrir les joies du capitalisme » ?

Le communisme vient — pour l'essentiel — de s'effondrer comme un château de cartes. Et sa persistance dans des pays comme la Chine — avec les événements sanglants du printemps 1989 — ou encore comme Cuba ou l'Albanie ne saurait faire illusion. Cette faillite est, certes, une faillite économique. Elle est tout autant une faillite d'ordre politique, culturel, écologique. Le parti et le peuple étaient loin de se confondre ! Les privilèges de la nomenklatura démentaient dans les faits l'aspiration affichée à l'égalité. Quant à l'environnement... c'est une véritable catastrophe. Dans un pays comme la RDA, près de la moitié des rivières ne pourront plus jamais servir à l'approvisionnement en eau potable, même en utilisant les techniques les plus sophistiquées.

LIBÉRALISME ET PARESSE INTELLECTUELLE

Cette absence de modèle politique peut générer le désarroi. Il pourrait aussi, par paresse intellectuelle, être tentant de se rabattre sur le statu-quo. Des forces ne légitiment-elles pas, aujourd'hui plus que jamais, le libéralisme ? La publicité ne nous invite-t-elle pas à « découvrir les joies du capitalisme » ? Ce serait aller vite en besogne. Ce serait oublier que ce dernier est en grande partie responsable du pillage du tiers monde et des inégalités entre le Nord et le Sud. Ce serait oublier les injustices considérables qui sont présentes dans notre société, avec son cortège d'exclus. Le récent rapport du CERC (1) est là pour nous le rappeler.



Drapeau roumain troué à Timisoara (Roumanie).

ler. Ce serait oublier la montée de la xénophobie et du racisme. Ce serait oublier les graves insuffisances de notre système éducatif ou encore les carences — d'ordre social notamment — relatives à la construction européenne. Peut-être est-il aussi tentant d'abandonner l'idée même de plan, au profit du seul marché ? Si certaines formes de planification ont fait la preuve de leur nocivité, il n'en reste pas moins que la seule loi du marché serait la loi de la jungle et ne pourrait qu'exacerber l'individualisme.

Les événements de l'Est nous montrent qu'il n'y a

aujourd'hui aucun modèle. Ils nous montrent aussi le caractère irremplaçable de la démocratie et du pluralisme. Mais c'est bien en favorisant et développant le civisme, en donnant davantage vie à nos valeurs de justice, d'égalité, de solidarité... que nous transformerons progressivement notre société et que nous avancerons dans le sens d'une plus grande responsabilité pour les personnes. Au juste, l'autogestion, n'est-ce pas aussi cela ?

Jean-Michel Boullier

(1) Centre d'études des revenus et des coûts.

EN BREF

ENQUÊTE EN SOMALIE

La fédération SGEN-CFDT est intervenue auprès des autorités somaliennes pour demander l'ouverture d'une enquête sur la mort d'un lycéen de 18 ans, Mohamoud Mohamed Mohamoud, apparemment suite à des tortures. Son frère a échappé à l'arrestation en fuyant son pays, et a été placé sur une liste de « criminels recherchés » par le service de la sécurité nationale. Plusieurs familles ont dû se cacher pour éviter les représailles qui seraient « justifiées » par la fuite de certains parents proches. Le SGEN-CFDT a aussi demandé le respect de la Convention des Nations unies contre la torture, ratifiée par la Somalie en janvier dernier.

DÉTENTIONS SECRÈTES AU TCHAD

De graves violations des droits de l'homme sont perpétrées au Tchad depuis de nombreuses années. C'est ce que vient d'affirmer Amnesty International dans un rapport intitulé « Tchad : prisonniers politiques en détention secrète - Demande d'éclaircissement au gouvernement ». Outre les détentions secrètes, les autorités tchadiennes ont eu recours aux arrestations arbitraires, à la torture, aux exécutions extrajudiciaires. Des prisonniers ont été empoisonnés. Des adolescents sont détenus au secret. Même si le gouvernement tchadien a ratifié la charte africaine des Droits de l'homme et des peuples en 1986, il n'a, en fait, « pratiquement pris aucune mesure pour protéger ces droits », déclare Amnesty International.

ROUMANIE

La CFDT a été la première organisation syndicale d'Europe occidentale à se rendre en Roumanie dès le début de janvier 1990. Des contacts ont été pris. Des demandes ont été adressées à notre fédération. Elles concernent d'abord la constitution de syndicats libres et indépendants. Ce sera la priorité de travail du SGEN en direction de ce pays. Cet extrait d'une lettre du syndicat libre des universitaires de l'université de Craiova montre que les besoins sont considérables : « Le déficit d'information est immense, après quarante années d'isolation. C'est la révolution qui a démontré que la Roumanie est toujours un pays européen... ». Ces universitaires ajoutent : « Les Roumains ne seront plus jamais des spectateurs dans leur propre pays et propre continent. »

ATOSS DE L'EAP

LA BONNE DIRECTION

Les négociations concernant les personnels ATOSS de l'enseignement agricole public (EAP) ont abouti. Le SGEN-CFDT et le SNETAP-FEN ont signé le relevé de conclusions.

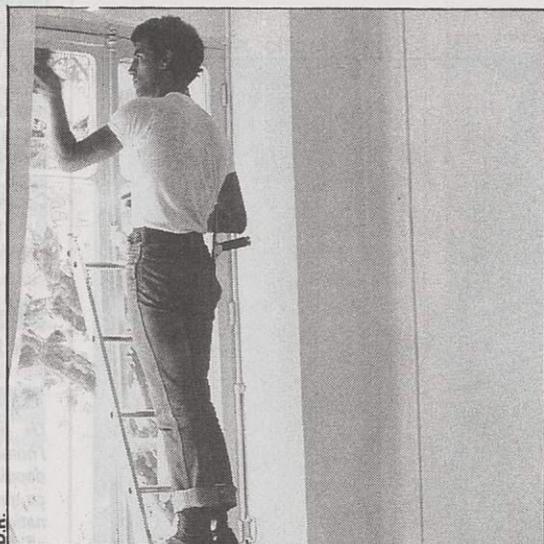
Fin février, suite à cinq séances de négociation, le ministère de l'Agriculture a proposé aux organisations syndicales (FO, FGAF, CGT, SGEN, SNETAP-FEN) de signer un relevé de conclusions ATOSS. Les personnels, après consultation, se sont largement prononcés en faveur de la signature.

Ce relevé de conclusions permet des avancées significatives. Citons en quatre :

- mise en place d'une heure de concertation mensuelle pour permettre « des échanges d'information et une meilleure participation à la réflexion et aux activités de l'équipe éducative » ;
- « application expérimentale ... d'un système d'évaluation des agents », c'est-à-dire autre chose que la notation administrative ;
- concernant l'alignement de la durée du travail des personnels de service sur celles des personnels administratifs, « le ministre de l'Agriculture saisira ... le ministère de la Fonction publique pour demander l'examen de cette question » ;

- tous les agents de service (au lieu de 17 % seulement) toucheront l'indemnité pour travaux dangereux et le taux moyen passe de 486 F par an à 2 100 F (+ 432 %).

Deux syndicats ont signé ce relevé : le SNETAP-FEN et le SGEN-CFDT. La CGT a nié, dès le début, l'intérêt de ce genre de négociation. FO et la FGAF ne l'ont



Tous les agents de service toucheront l'indemnité pour travaux dangereux.

pas trouvé satisfaisant. Il y a près d'un an, le ministère de l'Agriculture nous proposait de signer le relevé de conclusions « enseignants ». L'assemblée générale de la branche EAP l'avait considéré comme insuffisant, notamment parce qu'il n'y avait rien pour les ATOSS, et avait décidé de ne pas le signer. Y a-t-il contradiction ? Non car la situation est différente.

UNE REELLE VOLONTE DE DIALOGUE

Le dossier ATOSS est un des dossiers prioritaires de la branche EAP. Nos interventions auprès des députés lors du vote du budget, les mouvements des ATOSS de l'Education nationale, mais aussi dans l'EAP à l'automne 1989 et les négociations

dans la Fonction publique ont mis ces personnels sur le devant de la scène, en position de force.

Bien sûr, nous pourrions reprocher au ministère d'avoir « bâclé » cette négociation, en la traitant rapidement, mais il faut aussi reconnaître qu'il y a eu une réelle volonté de dialogue. Les nombreux allers-retours nous ont permis d'affirmer nos positions : priorité aux bas salaires, restriction de la modulation des primes. Le travail syndical ne s'arrête pas là : il reste la mise en place des groupes de travail et de la commission de suivi, prévus par le texte. Il reste aussi à poursuivre notre action. Cette signature n'est pas une fin en soi. Elle constitue une étape, un pas dans la bonne direction.

Pierre Huchot

AGENTS DE SERVICE

Revalorisation, requalification, professionnalisation ? Que va nous apporter le nouveau statut en préparation au ministère de l'Education nationale ? C'est ce que le SGEN voulait faire préciser au directeur de la DPAOS (ministère), lors d'une audience qu'il a obtenu le 2 avril 1990.

Une série de réunions techniques ont déjà eu lieu rue de Bellechasse.

De nouveaux textes seront soumis aux syndicats. Une réunion plénière aura lieu début mai avant qu'un Comité Technique Paritaire (CTP) soit saisi pour statuer sur les projets de décrets des 4 nouveaux statuts.

Pour le SGEN, il faut saisir l'occasion de la mise en place de nouveaux statuts pour professionnaliser

l'ensemble des 65 000 agents qui interviennent dans les établissements du second degré, par la constitution d'un grand service général. La base de ce professionnalisme à reconnaître n'est autre que le contenu du CAP des employés techniques de collectivités, voire BEP et d'autres formations reprenant les activités des agents de service. Le SGEN n'est pas disposé à approuver une embauche sélective pour des fonctions classées en-dessous du niveau V (CAP/BEP) ni la mise en place d'un « grade poubelle », sans véritable débouché professionnel. De même, il réserve sa position sur l'extension de la polyvalence des agents de service dont on refusait de professionnaliser les fonctions actuelles et auxquelles on ajouterait des tâches banales laissées par les OP bâtiment.

HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS

Cédant à des pressions diverses, le ministère vient de modifier le barème d'accès à la hors-classe des certifiés pour les bi-admissibles : 10 points supplémentaires au 11^e échelon ; 30 points supplémentaires au 10^e échelon ; 10 points supplémentaires aux 9, 8, 7^e échelon.

MAÎTRES AUXILIAIRES

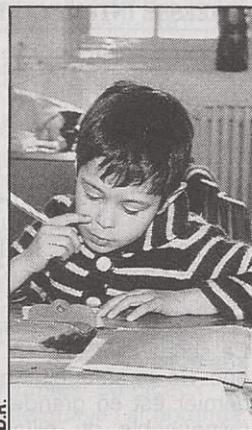
Le ministère envisage une procédure de concours internes allégés, pour la titularisation des maîtres-auxiliaires, du type concours spécial pour les lycées professionnels (mis en place à la session 90). Certains des partenaires de l'Education nationale y tiennent tellement qu'ils préfèrent un concours réduit à une formalité que pas de concours du tout.

C'est bien le rapport du Collège de France qui souligne le fétichisme des titres et diplômes dont souffre la France.. !

En matière de recrutement, avons-nous les moyens de faire semblant de croire que seul un concours peut valider des compétences acquises sur le terrain... ?

1^{er} DEGRÉ : POSTES ZEP

Une récente déclaration gouvernementale a laissé entendre que 300 postes d'instituteurs supplémentaires ont été attribués pour la rentrée 1990, aux zones d'éducation prioritaire. Mais aucun objectif n'ayant été fixé en temps voulu, la plus grande partie de ces moyens a déjà été utilisée dans les départements pour parer au plus pressé et pas toujours pour les ZEP ou les actions d'intégration prévues.



Ce type de coup médiatique sera d'autant plus mal vécu que, dans plusieurs départements, les retraits de postes pour la rentrée 90 ont frappé les ZEP au même titre que les autres zones.

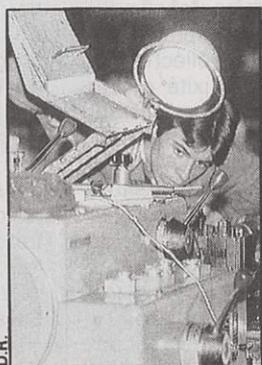
CANTINE ET DISCRIMINATION **SPÉCIALITÉ DES P.L.P** **1^{er} DEGRÉ : CORPS DES ÉCOLES** **INTÉGRATION CERTIFIÉS**

Il existe un moyen de discrimination des enfants immigrés, déjà utilisé : l'interdiction faite aux familles de laisser leurs enfants dans une cantine, si un des deux parents ne travaille pas. Les femmes immigrées n'ayant souvent pas d'activité professionnelle, on élimine ainsi la plus grande partie des enfants étrangers.

A Aulnay-sous-Bois, où cette interdiction a eu cours, des personnels de mairie ont trouvé un texte pour contre-attaquer. La mairie a dû reculer.

Loi n° 80-545 du 17 juillet 1980 portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses, parue au JO du 18 juillet 1980. L'article 14 du titre III est clair : « L'admission des enfants, à la charge de familles d'au moins trois enfants au sens de la législation des prestations familiales, dans les équipements collectifs publics et privés destinés aux enfants de plus de deux ans, ne peut être subordonnée à la condition que chacun des parents exerce une activité professionnelle. »

Nous avons réaffirmé au directeur des personnels enseignants notre total désaccord, lors de l'audience du 26 mars dernier avec la philosophie ministérielle en ce qui concerne les spécialités des P.L.P d'enseignement professionnel.



Il nous a écouté. Le SGEN a décidé de lancer une campagne de mobilisation et d'action (lettre-pétition au ministre) en direction des P.L.P concernés. Il faut faire en sorte qu'un maximum de lettres-pétitions remonte à la fédération. Apparemment, le SGEN-CFDT est la seule organisation à protester contre ces propositions ministérielles.

TITRE DE PSYCHOLOGUE

Le décret sur l'usage du titre de psychologue est paru au Journal officiel du 23 mars 1990. Les psychologues scolaires nouvellement formés n'auront aucune restriction pour exercer, y compris en secteur libéral. Pour les fonctionnaires non titrés, un arrêté interministériel (santé, enseignement supérieur et ministère d'exercice) peut, en définissant les fonctions occupées, donner l'autorisation de continuer d'exercer dans le ministère. Nous attendons un tel arrêté pour l'Education nationale qui résoudrait le problème des « faisant fonction ». Si les psychologues scolaires actuels veulent exercer en secteur libéral, ils doivent avoir soit dix ans d'exercice, soit cinq ans et une licence de psychologie, soit trois ans et une maîtrise de psychologie et, passer, en outre devant une commission préfectorale.

RECENSEMENT DANS LE SUP

Après le recensement national, c'est au tour de l'université de recenser les assistants et autre personnels plus ou moins précaires : hors statuts, vacataires... La revalorisation prévoyait des mesures concernant les assistants (dont un certain nombre, titulaires d'un doctorat, n'ont pu bénéficier d'une transformation en maître de conférences) et les associés, lecteurs, adjoints d'enseignement et vacataires.

Le recensement des vacataires est terminé depuis le 15 mars. Quant à celui des autres personnels il devrait s'effectuer dans le courant du mois d'avril. Des postes d'adjoint d'enseignement ou de maître de conférence paraîtront probablement fin mai-juin, et les concours devraient avoir lieu après les vacances.

Nombre d'intégrations dans le corps des écoles, à la rentrée 90, par département. (Répartition au prorata du nombre d'instituteurs au 1^{er} échelon au 31.12.88.)

Le décret créant le corps des « professeurs d'écoles » est actuellement en discussion. Les inspecteurs d'académie devront réouvrir les listes d'inscriptions lors de sa parution. Si vous postulez, pensez à renvoyer votre fiche syndicale, disponible au SGEN de votre département.

Département	Nombre d'intégrations	Dpt	Nb d'int.	Dpt	Nb d'int.
01	87	32	53	64	129
02	117	33	249	65	61
03	109	34	158	66	81
04	33	35	91	67	183
05	35	36	62	68	117
06	159	37	122	69	293
07	62	38	215	70	66
08	80	39	68	71	128
09	38	40	68	72	119
10	74	41	68	73	77
11	81	42	179	74	102
12	62	43	45	75	279
13	403	44	145	76	263
14	139	45	123	77	177
15	46	46	46	78	248
16	82	47	86	79	79
17	127	48	22	80	116
18	74	49	99	81	84
19	70	50	101	82	55
20A	28	51	118	83	176
20B	38	52	61	84	120
21	122	53	41	85	58
22	109	54	175	86	90
23	38	55	53	87	82
24	85	56	77	88	93
25	128	57	256	89	62
26	98	58	67	90	27
27	99	59	495	91	204
28	75	60	135	92	224
29	136	61	61	93	220
30	138	62	340	94	214
31	217	63	145	95	172

Le corps des « professeurs d'école », sera créé dès la rentrée de septembre 1990 et « alimenté » jusqu'en 1992 par l'intégration, chaque année, de 12 000 instituteurs titulaires inscrits sur les listes d'aptitude départementales. Cette inscription se fera sur la base d'un barème national qui tient compte de l'ancienneté générale de services (40 points maxi) de la dernière note d'inspection (sur 20, coefficient 2), des diplômes universitaires (5 points maxi) et professionnels (5 points maxi). La répartition des intégrations est maintenant connue (voir tableau).

Ce projet présente des perspectives de carrière intéressantes à moyen

terme, avec des retombées immédiates sur les pensions de retraite. Il concrétise la parité instituteurs-professeurs en matière de recrutement, de formation et de rémunération. On y retrouve aussi des éléments qui nous avaient amenés à porter un jugement négatif : rythmes d'accès au nouveau corps, création d'une hors-classe contingente, incertitudes sur le devenir des personnels spécialisés et des maîtres-formateurs. Le concours de recrutement, placé entre les deux années de formation, ne nous convient pas.

Des améliorations ont été obtenues récemment par l'accord Fonction publique. Il faut continuer dans cette voie.

En application de l'accord « Fonction publique », le nombre des intégrations dans le corps des certifiés par liste d'aptitude va augmenter dès la rentrée 1990 : un cinquième au lieu de un neuvième des titularisations par concours dans la discipline, au cours de la session précédente (décrets de 1972 et 1980). D'ici peu, les intégrations seront potentiellement plus nombreuses dans le cadre des décrets de 1972 et 1980 que dans le cadre des décrets de 1989. Chacun sait que le reclassement est financièrement plus intéressant dans le premier cas de figure.

Nous avons souligné cet aspect des choses au ministère. Il vient d'informer les rectorats qu'ils doivent accepter une modification « du choix initial de telle ou telle année d'intégration » dans le cadre du décret de 1989.

Il faut choisir en fonction de votre rang de classement de la liste d'aptitude 1972. Contactez vite le SGEN dans votre académie. La date limite est fixée au 20 avril au ministère. Le SGEN-CFDT continue à demander que le mode de reclassement dans le cas des intégrations prévu par les décrets 89 soit amélioré.

CONCOURS P.LP2 S.M.A.

Le SGEN-CFDT a obtenu du ministère l'organisation d'une session supplémentaire de l'option systèmes mécaniques automatisés de la section génie mécanique du concours interne P.LP2.

En effet, plus d'une centaine de candidats s'étaient trompés lors de l'inscription. Le ministère a reconnu que l'inscription, sur le minitel, des options de la section génie mécanique, n'était pas très claire. Il a donc décidé de répondre favorablement aux demandes du SGEN. La session supplémentaire de cette option aura lieu dans la deuxième quinzaine de juin. Les épreuves d'admission sont prévues pour début septembre.

Pari réussi pour la CFDT : deux mille femmes ont débattu, les 6 et 7 mars à Paris, de leur place dans la société et de l'Europe au féminin. A cette occasion, le SGEN a organisé un débat sur l'orientation des filles. Pour Annick Hazard, qui y a présenté les travaux de Marie Duru-Bellat sur le sujet, il reste beaucoup à faire sur le chemin de l'égalité.



Les filles réussissent mieux à l'école que les garçons. Mais elles n'accèdent toujours pas aux mêmes qualifications et aux mêmes métiers. Des campagnes ont pourtant été menées...

Oui, mais on peut douter de leur efficacité puisqu'on ne constate pas d'évolution favorable récente. Au contraire, depuis sept ans, la part des filles a augmenté dans les bacs littéraires, elle a encore baissé dans les bacs C et D. Ce qui veut dire que les bastions — on pourrait dire les ghettos — se renforcent : le littéraire, le social, la santé et le commerce. En France, celles qui jouent les pionnières ont des difficultés encore plus grandes d'insertion professionnelle que celles qui restent dans des filières « féminines ». Par exemple, pour les filles ayant décroché un BEP ou un BTS électronique, le taux de chômage est triple de celui des garçons.

Par quoi faut-il commencer ?

D'abord redonner confiance aux filles dans leurs compétences scientifiques et techniques. Il faut casser la dynamique de dépréciation de ces compétences par elles-mêmes, par les enseignants, par l'institution, faire un effort énorme pour les valoriser.

Lutter contre les clichés qui font, par exemple, qu'une fille est forte en maths « parce qu'elle travaille » et faible « parce qu'elle est une fille ». C'est un préalable à toute action volontariste d'orientation vers ces filières.

Qui peut agir pour changer ces mentalités ?

Le poids, l'influence des enseignants sont absolument déterminants. Ceux des fa-

milles également. Il faut agir sur les contenus et les méthodes d'enseignement pour y prendre en compte l'identité féminine et réfléchir par ailleurs sur la mixité et sur ses effets pervers, surtout dans les classes scientifiques et techniques. A moins de 30 % par classe, la situation est intenable pour les filles, en particulier dans les lycées professionnels. Elles subissent un phénomène d'identification aux repères masculins. D'où leur demande de classes non mixtes. Les expériences menées dans ce sens sont d'ailleurs positives.

Les employeurs sont responsables de l'embauche. Y a-t-il une politique d'incitation à mener dans leur direction ?

De ce côté-là, le constat est encore plus négatif que pour le système scolaire. Les employeurs ne sont pas prêts à accueillir les filles, ni dans les secteurs dits masculins, ni dans les postes à responsabilité. Lorsqu'ils les embauchent, c'est toujours avec difficulté, déqualifiées, avec des rémunérations insuffisantes.

Et pour celles qui réussissent à investir les métiers « masculins », rien n'est jamais acquis...

En effet, le poids de la charge des enfants, de l'organisation domestique prédomine très vite par rapport à leur formation initiale. Peu d'entre elles arrivent à concilier vie professionnelle et vie familiale, ce qui fait que seule une minorité reste employée dans le secteur professionnel d'origine. La plupart d'entre elles part vers le tertiaire (où concilier les deux est plus facile) ou arrêtent de travailler.

Quels sont donc les débouchés possibles ?

Il y a actuellement en France 160 000 ingénieurs. Il en faudra 400 000 dans les prochaines années. C'est une occasion à saisir, même si le niveau de qualification demandé est très élevé. Par ailleurs, les systèmes éducatif et de santé, déjà largement investis par les femmes, subissent une grave crise de recrutement. Il faut utiliser ce potentiel pour investir les postes de responsabilités et revendiquer des rémunérations équivalentes à celles des hommes. Car là aussi, le retard ne se comble pas : dans le tertiaire, il est toujours de 30 %.

*Propos recueillis par
Thierry Mestre*

UNE CHARTE POUR LA MIXITÉ

Les adhérents du SGEN-CFDT sont à 60 % des adhérentes. Les femmes sont majoritaires parmi les responsables de sections syndicales et les responsables de catégories. Mais elles ne représentent plus que 20 % des responsables départementaux ou régionaux. A la fédération, il n'y a qu'une femme sur les huit membres de la commission exécutive. D'où l'idée d'une charte de la mixité pour agir contre les inéga-

lités professionnelles entre hommes et femmes et permettre l'accès de femmes plus nombreuses à des responsabilités syndicales. Le syndicalisme doit s'adapter pour peser sur les évolutions de la société. Sa représentativité et donc son efficacité nécessitent la mixité de ses responsables. Actuelles a été l'occasion de constituer un réseau de vingt-cinq femmes pour assurer le suivi des engagements pris.



LA RÉFORME DU PRIMAIRE

TREMPIN POUR L'AVENIR



Depuis longtemps, l'école primaire ne prépare plus les élèves à entrer dans la vie active.

Aujourd'hui, elle doit leur donner des méthodes de travail et les connaissances nécessaires pour réussir leurs études ultérieures. Pour cela, les contenus et les pratiques d'enseignement doivent évoluer. La nouvelle politique pour l'école primaire annoncée par Lionel Jospin reprend des propositions du SGEN-CFDT. Des moyens supplémentaires pour la rentrée 1990, un changement d'attitude et la mobilisation des inspecteurs départementaux (IDEN), des actions de formation continue sont indispensables à la crédibilité et à la réussite de cette politique.

LA RÉFORME DU PRIMAIRE

26 HEURES... PLUS UNE !

Lionel Jospin a introduit une heure de concertation dans le temps de service des instituteurs. Pour assurer l'ensemble des tâches nouvelles (travail en équipe sur projet, évaluation des élèves...), le SGEN-CFDT revendique trois heures par semaine, globalisables sur l'année.

C'est la première fois qu'un ministre de l'Éducation nationale fixe officiellement un temps de concertation inclus dans le temps de service des instituteurs. Il reconnaît ainsi que celui-ci ne se limite pas au travail en présence des élèves. Ce service reste fixé à vingt-sept heures hebdomadaires à l'école dont vingt-six en présence des élèves. L'année scolaire comptant trente-six semaines, c'est donc un crédit annuel de trente-six heures qui se trouve ainsi dégagé.

Une moitié sera réservée pour les réunions institutionnelles (conférences pédagogiques, conseils d'école). En réalité, le ministère a donc libéré non pas trente-six heures nouvelles, mais environ dix-huit heures, puisque les conseils d'école et les conférences représentent chacun neuf heures en moyenne.

L'autre moitié, dix-huit heures, sera consacrée au travail en équipe. Les formes pourront être diverses, tout comme les objectifs : séances de travail des maîtres sur un cycle donné, étude et mise au point d'outils pédagogiques (grille d'évaluation par exemple), élaboration de projet, etc.

**RIEN
DEPUIS 1968**

Il s'agit d'une avancée très importante, il aura fallu du temps : depuis 1968, où nous revendiquions trois heures de concertation sur un service de trente heures hebdomadaires, aucune amélioration n'avait été obtenue. Ce n'est qu'une première étape car le temps



Une heure par semaine, soit trente-six heures par an dont la moitié pour les réunions institutionnelles.

dégagé est insuffisant au regard des tâches nouvelles du métier : nécessité de travailler autrement, collectivement ; demande de concertation avec les parents ; éla-

boration et mise en œuvre de projets ; relations avec les partenaires (élus locaux, associations diverses) ; recherche pédagogique ; développement des technologies

nouvelles...

Les instituteurs donnent de leur temps, souvent sans compter, mais le bénévolat ne constitue pas une politique durable et efficace. Pour le SGEN, le ministère doit donc ouvrir une concertation pour mesurer précisément le temps à dégager dans la semaine pour les obligations nouvelles de communication, pour le suivi, l'orientation et l'aide individuelle, sans oublier les tâches de préparation et de correction déjà reconnues.

Dans l'immédiat, le SGEN-CFDT revendique trois heures de temps de concertation incluses dans les obligations hebdomadaires, et globalisables sur l'année.

Pierre Marcon

L'ENFANT AVANT L'ÉLÈVE

La revue *Autrement* fait paraître un numéro sur la maternelle intitulé « une école en jeu : l'enfant avant l'élève ». L'école maternelle conjugue les avantages d'un mode de garde gratuit et d'une préparation efficace à la « grande école ». Alors, un consensus ? Rien n'est moins sûr, répondent les auteurs. On demande désormais à la maternelle d'être plus performante, plus rentable scolairement parlant. Au nom de l'enfant, la pré-

école est sommée, et en premier lieu par les familles, de se transformer en école avant l'heure. Il devient alors urgent de réaffirmer le sens de l'action de la maternelle, qui laisse l'enfant apprendre à sa manière et où le plaisir du jeu engendre le désir de comprendre.

« Une école en jeu : l'enfant avant l'élève ». N° 114 de la revue *Autrement*. Série mutations. 232 pages, 89 F.

LA RÉFORME DU PRIMAIRE

UN, DEUX, TROIS... PARTEZ !

Le déroulement de la scolarité, aujourd'hui trop rigide, sera désormais organisé en trois cycles. Objectif : plus de souplesse et d'adaptation aux rythmes des enfants. Ce qui veut dire aussi, évaluation régulière des résultats. A Mâcon, on s'y essaie depuis le début de l'année.

L'organisation actuelle de l'école (une classe d'âge, un niveau, un maître) est remplacée par une organisation plus souple, fondée sur des cycles de plusieurs années : le cycle des apprentissages premiers (jusqu'à 5 ans), le cycle des apprentissages fondamentaux (de 5 à 8 ans), et le cycle des approfondissements (de 8 à 11 ans). Les connaissances et compétences exigées des enfants à la fin de chaque cycle seront clairement définies.

L'adaptation aux rythmes des enfants suppose aussi une organisation de la classe en groupes. Mais comment passer d'une conception de l'enseignement une classe — un niveau (homogène) — un âge (« normal »)... à des parcours scolaires plus individualisés ?

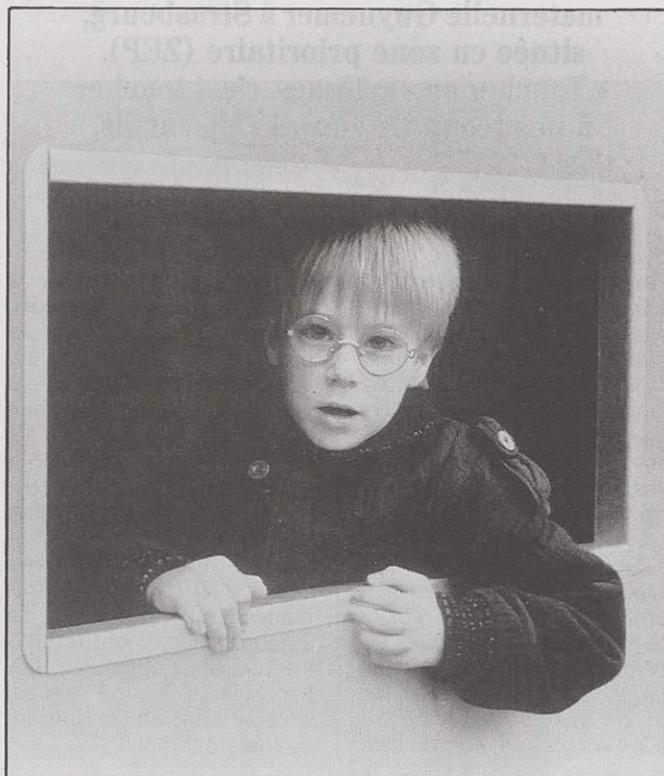
A Mâcon, l'école Arc-en-ciel : une grosse école (250 élèves) en zone d'éducation prioritaire (ZEP). A la rentrée 1989, l'équipe a réfléchi à une organisation de l'école par cycles.

SEPT GROUPES DE NIVEAU

« Les classes du cycle 2 (du CE2 au CM2) sont décloisonnées » explique Annie Oudot.

Les enfants sont répartis en sept groupes de niveau (six maîtres plus le maître de CRI (1), pour le français et en sept autres groupes de niveau (six maîtres plus le maître ZEP) pour les maths. Plus le groupe est faible, moins il est nombreux.

L'équipe a défini les objectifs intermédiaires, les progressions.



Les connaissances et compétences exigées à la fin de chaque cycle seront clairement définies.

Vigneron/REA

RUMEURS SUR LA MATERNELLE

Les projets du ministre — circonscriptions mixtes, cycle 5/8 ans — ne visent-ils pas tout simplement à rattacher la section des grands à l'école élémentaire ? A ces interrogations, le ministre a clairement répondu : « la section des grands restera rattachée à l'école maternelle ». Le cycle 5/8 ans ? Nous le réclamions. C'est la garantie d'une progressivité des apprentissages, du respect des rythmes des enfants et d'une continuité pédagogique. Quant aux circons-

criptions mixtes, elles devraient faciliter cette continuité en donnant un interlocuteur unique aux écoles maternelle et élémentaire. Ces dispositions vont dans le bon sens. Mais nous avons demandé des garanties : une prise en compte de la spécificité de la maternelle dans les instituts universitaires de formation des maîtres ; le maintien d'instituteurs maîtres-formateurs attachés à l'école maternelle et une formation des IDEN prenant en compte l'école maternelle.

Elle a mis au point des grilles d'acquis, et procède à une évaluation régulière.

C'est elle qui décide de la progression du groupe et de celle de chaque enfant, à l'intérieur du cycle. Au cours d'une année scolaire, quelques enfants peuvent ainsi passer d'un groupe à l'autre, en fonction de leurs progrès. D'où une stimulation certaine.

PLUS DE REDOUBLEMENT

Chaque fin d'année, les enfants seront dirigés soit vers le groupe suivant immédiat (2 vers 2 bis ou 2 bis vers 3) soit vers le groupe du dessus (2 vers 3 ou 2 bis vers 3 bis). Ainsi, plus de redoublement, générateur le plus souvent de passivité.

L'équipe a donc construit un projet d'école cohérent. Elle a défini l'organisation du cycle qui permet une meilleure utilisation des ressources de l'école : décloisonnement, suivi sur plusieurs années d'un groupe d'élèves, formes diverses d'organisation en fonction des objectifs de l'équipe.

Tout cela ne s'improvise pas. Si l'on veut que de telles pratiques se généralisent, il faut aider les maîtres : stages de formation continue, conférences pédagogiques, aide méthodologique appropriés.

Il faut favoriser la stabilité des équipes et leur accorder du temps de concertation (26 heures plus une, c'est une étape). Leur donner les moyens de réussir leurs projets.

Annick Segros

(1) Cours de rattrapage intégré.

LA RÉFORME DU PRIMAIRE

LES RYTHMES À STRASBOURG

En 1983, au moment où de nombreux partenaires menaient une réflexion sur les rythmes scolaires, les enseignants de l'école avaient fait plusieurs constats : les enfants montraient de la fatigue, surtout en fin de matinée ; ils arrivaient souvent le ventre creux, car levés précipitamment ; la sieste de l'après-midi était mal placée, « les parents réveillaient quelquefois les enfants pour aller à l'école ». La matinée était bien trop longue : les horaires s'échelonnaient de 8 heures à 11 h 40 et le 14 heures à 16 h 10.

Les parents portaient peu d'intérêt à la qualité et à la quantité du sommeil. Enfin, le taux d'absentéisme du samedi matin dépassait les 90 %. L'axe du projet était trouvé : il fallait changer les rythmes pour améliorer l'accueil des enfants.

DES OBSTACLES A SURMONTER

« Les enseignants ont pris conscience que de mauvais rythmes accentuent le désintérêt, le manque d'attention,

Les partenaires éducatifs auront le choix entre plusieurs hypothèses pour réorganiser les rythmes de la semaine et de la journée.

Pia Barny et Patrick Jonvaux parlent de leur expérience à l'école maternelle Gynemer à Strasbourg, située en zone prioritaire (ZEP). « Toucher aux rythmes, c'est toucher à beaucoup de choses » disent-ils.

l'excitation », souligne Pia. « Les collègues du primaire, avec qui nous avons discuté, n'ont pas ressenti la même nécessité ». L'école maternelle a donc décidé de mener son projet en autonomie. « Avec 400 élèves, nous pouvions nous le permettre », poursuit Patrick. Les difficultés existent aussi à l'intérieur de l'école. Pia explique : « Il nous a fallu organiser de nombreuses réunions entre collègues et personnels non enseignants. Le plus difficile a été de maintenir notre projet centré sur l'enfant, en évitant que

les problèmes personnels ne prennent le pas : horaires, contraintes familiales... la peur de l'isolement ou du manque de soutien de l'administration a dû être surmontée ».

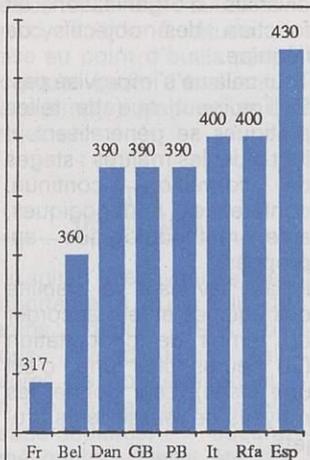
Le conseil des maîtres a donc formulé trois hypothèses : dix demi-journées plus courtes, matinée et après-midi de trois heures avec début à 8 h 30 et 13 h 30, matinée et après-midi de 3 heures avec début retardé à 9 heures et 15 heures. Il a par ailleurs estimé nécessaire le transfert du samedi au mercredi matin.

Après concertation avec tous les partenaires, le conseil d'école a analysé les propositions puis adopté celle qui lui semblait la plus cohérente en fonction de la diversité des enfants à accueillir et des personnes concernées : début à 8 h 30 et 13 h 30 et report du samedi au mercredi matin.

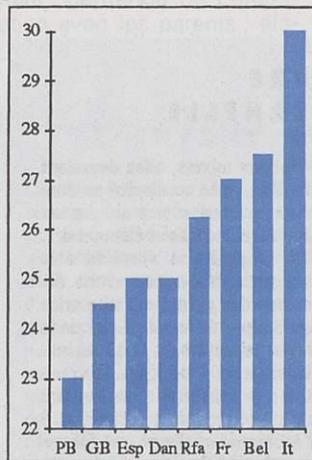
« Ce choix, explique Pia, a permis la réalisation de notre projet axé sur le sommeil et de mener des actions parallèles sur l'hygiène alimentaire, si importants pour l'enfant ». Patrick ajoute : « Il a aussi fallu trouver des solutions aux problèmes matériels : chauffage, service des agents, présence du concierge... On s'est aperçu finalement que toucher aux rythmes, c'était toucher à beaucoup de choses. »

Le conseil d'école a ensuite décidé de mener une campagne d'information avant de prendre une décision définitive : « Les enseignants y ont mis toute leur conviction, souligne Patrick, le questionnaire que nous avons envoyé ensuite aux familles a reçu 90 % de réponses favorables à notre proposition ! » ●●●

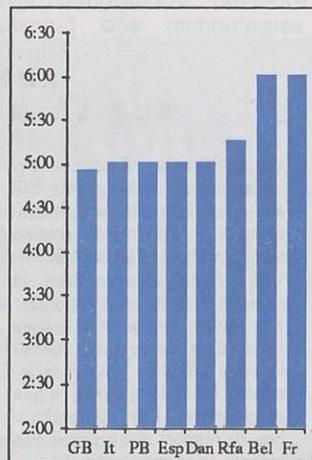
LA SEMAINE SCOLAIRE EN EUROPE



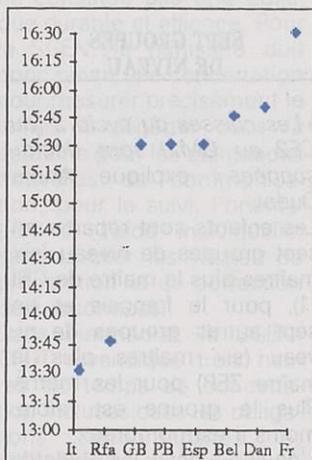
Nombre de demi-journées de classe par année



Horaire hebdomadaire



Horaire journalier



Heures de sortie de classe

LA RÉFORME DU PRIMAIRE

●●● Une dernière audience chez l'inspecteur d'académie, surpris de la qualité du travail et du projet, a permis d'obtenir l'accord définitif pour la rentrée 1985. La méthode engagée par cette équipe associant parents, médecins, associations, concierge, ASEM et municipalité n'est pas étrangère à la mise en œuvre du projet.

BILAN POSITIF MAIS... PRUDENCE

Après quatre ans d'expérience, Pia et Patrick tirent un bilan positif. Positif pour les enfants : les comportements ont pu être améliorés et la présence renforcée (pas d'absentéisme le mercredi). Positif pour les parents : ils ont pris conscience de l'importance de la qualité du sommeil et que changer les rythmes, c'est donner plus de chances aux enfants.

Positif pour les enseignants : le projet a été l'occasion, non seulement d'améliorer l'accueil des enfants, mais aussi de redéfinir leur projet pédagogique en fonction des nouveaux rythmes : les temps de langage, la place de la motricité, le retour au calme n'est plus considéré comme du temps perdu. Sur les propositions Jospin, Pia et Patrick sont unanimes : « enfin ! ». Ils sont séduits par la volonté affichée car il est très difficile de changer les choses. Mais ils font aussi preuve de prudence : « *La routine s'installe vite et il nous faut toute la vigilance de l'équipe pour maintenir les axes de notre projet* », glisse discrètement Patrick, « *et il faut qu'à chaque nouvelle arrivée, les enseignants s'approprient les problèmes des enfants qui doivent rester au centre de notre action* ».

En 1985, le SGEN-CFDT lançait sept propositions pour aménager les rythmes scolaires. Certaines voient aujourd'hui le jour. Nous en sommes satisfaits. Mais les équipes n'auront pas toutes les moyens ou le courage d'affronter seules les difficultés à venir : l'administration doit les y aider.

Christian Renard

DISCIPLINES : DES HORAIRES VARIABLES

Les disciplines vont être regroupées en trois domaines et leurs horaires assouplis. Adapter ainsi l'emploi du temps, suivant les périodes ou les groupes d'élèves, ne s'improvise pas. Le SGEN fait des propositions.



Deux heures en plus ou en moins sur telle ou telle discipline, selon les nécessités.

Enlever, par exemple, deux heures aux matières scientifiques et en ajouter une aux littéraires et une aux sensori-motrices sera possible. Ces modulations d'horaires — plus ou moins deux heures — pourront s'appliquer à trois domaines : littéraire (français, histoire-géographie, instruction civique),

scientifique (mathématiques, sciences, technologie), sensori-moteur (éducation physique et sportive, arts plastiques, éducation musicale). Avantage : cela permettra de porter l'effort sur le plus utile à un moment donné suivant les périodes, ou les groupes d'élèves. Leurs performances ne sont ni homogènes, ni constantes.

C'est un lourd travail de mise en place. Les modulations ne doivent pas être arbitraires : on risque sinon l'hégémonie des matières « nobles » ou des erreurs de choix. Choisir des enseignements à renforcer ou à réduire implique une évaluation précise des niveaux des élèves et une bonne interprétation des résultats. Par exemple, l'immaturité physique peut empêcher l'apprentissage de la lecture. On se tromperait, dans ce cas, en renforçant l'horaire du français car il conviendrait plutôt d'agir sur l'éducation physique et sportive.

TÂTILLONES ET ARCHAÏQUES

Ces choix nécessitent une grande rigueur : définition claire des objectifs par cycle et par matière, par le ministre ; traduction précise en terme de progression par l'équipe.

Les exigences tâtillonnées de certains inspecteurs de voir la séquence de leur choix au moment préétabli, illustrent bien les pesanteurs archaïques à dépasser.

Moduler les horaires des groupes de matières contribuera à la réussite scolaire si le ministère débloque les moyens nécessaires pour la formation des enseignants, la recherche, l'augmentation du temps de concertation des écoles. Dynamiser ces changements supposent aussi des équipes plus autonomes.

Alain Leclerc

LA RÉFORME DU PRIMAIRE



P. Bader

PROJET DE CAMPAGNE

Ce projet est d'abord venu tout doucement. Un groupe d'instits, une équipe bien soudée et stable (quatre classes primaires, trois maternelles) qui n'arrêtaient pas d'avoir des idées : PAE, fonds d'innovation, système d'évaluation... Puis, quelques cours préparatoires (CP), trop faibles pour affronter seuls un CE1, avec trop d'acquis pour redoubler. C'était parti ! Pendant trois mois, ils sont revenus en CP, pour compléter leur apprentissage de la lecture.

DES GROUPES À EFFECTIFS VARIABLES

Puis très vite, trop vite, peut-être... L'année suivante, les effectifs permettaient l'ouverture d'un nouveau

A Malevrier, dans le Maine-et-Loire, on est loin de tout, mais on a des idées.

Des difficultés aussi. Après un projet d'action éducative, les enseignants ont voulu résoudre les problèmes rencontrés en lecture au cours préparatoire.

poste, et nous décidions de le consacrer au soutien, au renforcement et au décloisonnement, quitte à surcharger les effectifs des autres classes.

Face à cette nouvelle structure, nous avons dû inventer de nouvelles méthodes de travail, l'administration se limitant à un soutien moral. Nous avons dispersé notre énergie, en omettant de soi-

gner notre communication avec les parents, souvent passifs, parfois agressifs.

Depuis le début de l'expérience, le nombre des redoublements a baissé de façon notable, la notion d'échec disparaît de notre vocabulaire et les enfants prennent davantage de plaisir à travailler en classe, les enseignants aussi. La plupart des parents apprécient, mais

certain ont préféré changer leurs enfants d'école (nous sommes en situation de concurrence avec le privé).

FERMETURE, LE TRAVAIL CONTINUE

Un poste a été fermé mais nous continuons le travail indispensable de soutien, en regroupant les enfants de certaines classes pour certains cours, ou en profitant des disponibilités des maîtresses de maternelle pour libérer un instituteur.

Nous sommes très fiers de notre travail, et de notre expérience, si difficile qu'elle fût, même si nous n'avons pas résolu de nombreux problèmes.

Pascal Fontenit



« Dans un contexte qui a profondément évolué depuis Vatican II... Un débat aujourd'hui indispensable »
Témoignage Chrétien
79 F



S'étrangler de rire en lisant un critique télé, ça n'est pas si fréquent. C'est pourtant ce qui m'est arrivé plusieurs fois en parcourant l'ouvrage qu'Alain Rémond vient de publier et qui s'intitule « Mon œil ». Sa chronique, c'est chaque semaine une fête de l'intelligence et de la sensibilité. De la méchanceté, aussi, parfois. Et quand il est très en forme, c'est carrément désopilant.
Guy Bedos

« Parlons franc, la chronique d'Alain Rémond c'est un modèle du genre. »
L'événement du jeudi

85 F

« Un regard neuf. »
Le Pèlerin

« Une biographie judicieuse et intelligente. »
L'École Libératrice



79 F



« Comment les 4-6 ans perçoivent-ils la violence présente partout, des dessins animés aux informations ?... Une enquête percutante... menée auprès de 421 écoliers de maternelle. »
Le Monde

79 F

« Une passionnante analyse sociologique qui montre comment la société construit la différence entre emplois féminins et masculins. »
Le Monde



79 F



« L'économie, c'est du chinois... il est temps d'aller acheter un livre de la collection Alternatives économiques... Les méandres de l'économie de la monnaie déjoués par Philippe Norel »
La Lettre de Solagrail

85 F

JEAN FERRIER

Travailler en équipe, élaborer un projet, cela ne s'improvise pas. Quelles aides entendez-vous apporter dans la formation des personnels ?

Ce sont des problèmes qui seront au cœur de ce que nous aurons à résoudre. Il y en a un autre, tout aussi important, c'est la façon dont il faudra organiser la classe pour pouvoir assurer un parcours régulier aux élèves. Concernant la formation initiale, cela se fera dans le cadre des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Pour ce qui est de la formation continue, nous allons faire deux choses. D'abord travailler avec les inspecteurs d'académie et les IDEN (inspecteurs départementaux de l'Education nationale NDLR). La mise en œuvre est prévue dans un certain nombre de départements au 1^{er} janvier 1991. Notre idée est de retenir un ou deux départements selon les académies, ce qui permettra d'apprécier les difficultés dans des contextes divers. Nous procéderons en deux étapes. D'abord profiter de la fin de l'année scolaire pour repérer les difficultés et essayer de trouver les réponses et mettre en place les modules de formation correspondants. Dans ces départements où la mise en place se fera début 91, nous appliquerons les nouveaux horaires dès septembre 1990. Nous libèrerons les instituteurs une heure par semaine, exclusivement consacrée à la préparation du passage aux cycles, au début de l'année civile. Cette politique sera généralisée l'année suivante selon le même schéma. Nous avons déterminé trois priorités pour la formation : les cycles, la maîtrise de la langue notamment la lecture, et l'apprentissage des langues vivantes. Nous avons le souci, en matière de formation continue, de répondre aux besoins : ceux de l'institution, ceux repérés sur le terrain par les corps d'inspection, et ceux exprimés par les équipes pédagogiques. La formation doit satisfaire ces demandes. La carte des écoles d'application sera revue pour per-

Dans le dossier de ce numéro, *Profession Education* présente et analyse ce qui va changer dans l'enseignement primaire. Mais pour répondre aux questions que se posent les personnels, nous avons interrogé Jean Ferrier, membre du cabinet du ministre, chargé en particulier de l'enseignement primaire.



DR

mettre d'en ouvrir dans les zones où il y a des élèves en difficulté et dans les zones rurales. Il est évident que la formation qui sera donnée dans les écoles normales ou les IUFM devra prendre en compte la politique que le ministre a annoncée.

Les personnels des écoles maternelles sont extrêmement inquiets de leur avenir.

L'école maternelle a trois objectifs que le ministre a rappelés récemment : scolariser les enfants, les socialiser, les mettre en situation d'apprendre et de pratiquer. L'école maternelle est bien le lieu des apprentissages premiers il n'est pas question de scinder l'école maternelle. La section des grands reste une classe de l'école maternelle. Mais à cinq ans, un enfant qui veut

apprendre à lire ou à écrire doit pouvoir le faire. Les charnières sont des points de fragilité. Il y a là un moyen de renforcer la continuité avec l'école primaire.

Une heure de concertation, c'est peu. Il faudrait au moins trois heures. Comptez-vous aller jusque-là, et comment ?

L'heure libérée est partagée pour moitié entre les réunions institutionnelles auxquelles sont déjà tenus les enseignants et pour le travail en équipe. Quand le système sera rodé, cette heure sera consacrée à quatre types d'activités : le travail en équipe, l'élaboration et le suivi du projet d'école, le suivi des élèves, qui sera un travail essentiel, et l'organisation des classes. Nous ne voulons pas qu'il se passe pour cette heure ce

qui s'est passé pour les trois heures de 1969. D'ailleurs le service des personnels sera défini par décret. Il faudra apprendre à travailler en équipe et vérifier l'efficacité du dispositif. A ce moment-là, on avisera.

Un des obstacles au changement, ce sont les hiérarchies intermédiaires qui ne sont pas actuellement en capacité de jouer un rôle moteur. Comment impulser une dynamique de transformation ?

Je vous laisse la responsabilité de cette appréciation sur les corps d'inspection. Il n'y a certainement pas plus de pesanteur dans le corps des IDEN que dans celui des enseignants. Le rôle du ministre sera de mobiliser les structures intermédiaires pour mettre en place la nouvelle politique. Je fais confiance aux IDEN qui auront cette responsabilité. Pour aider les maîtres, nous mettrons à leur disposition un ensemble de protocoles d'évaluation qui fait partie intégrante du projet du ministre.

Deuxième obstacle, et non le moindre, les moyens. Il n'y aura pas de réforme ambitieuse sans moyens supplémentaires.

C'est dans le cadre des politiques départementales que peut être constituée dans les écoles une politique qualitative.

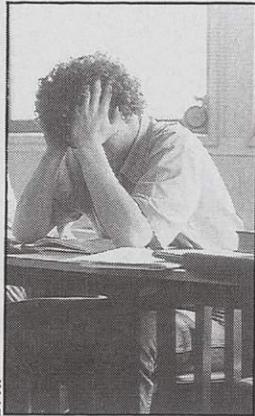
Dernière question : cette réforme aura-t-elle une continuité au collège et au lycée ?

La réponse se trouve dans le discours du ministre. Il y aura effectivement une suite. Mais pour l'instant, le Conseil national des programmes vient d'être installé. C'est à partir de ses travaux sur les contenus que l'on pourra travailler sur le collège. Mais c'est un domaine qui, au cabinet, échappe à ma compétence.

Propos recueillis par Jean-Michel Lebrun et Pierre Marcon



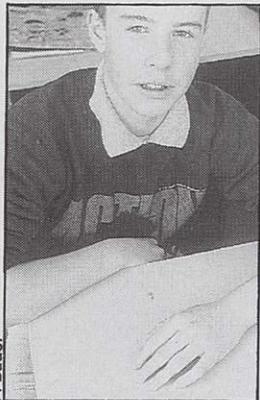
Petit à petit, vos lettres sont plus nombreuses. Mais encore trop peu d'adhérents utilisent cette possibilité d'échange et d'expression. Prenez la plume ! Ce mois-ci, le courrier est éclectique : les bacs de techniciens, le commentaire d'un maître-auxiliaire, « oublié » de l'accord sur la grille de la Fonction publique. Enfin, une lettre sur le suicide des jeunes, après le dossier sur les lycéens paru dans Profession Education numéro 2.



D.R.

FUIR LA VIE AVANT 20 ANS

Les suicides des jeunes sont une réalité (...). En un an, pour la tranche 15/24 ans, ils ont augmenté de 13% dans les pays d'Europe. En France, il y a, chaque année, environ mille décès de jeunes de cette tranche d'âge. Pour un suicide réussi, on estime qu'il y a soixante à cent tentatives. Une sur deux entraîne une hospitalisa-



P. Bader

tion, soit trente à cinquante mille hospitalisations par an. Le phénomène s'aggrave nettement depuis une dizaine d'années. Toutes tranches d'âges confondues, le suicide est la deuxième cause de décès, après les accidents. (...)

Le chef de service de pédo-psychiatrie d'un centre hospitalier spécialisé avance que « dans une société très construite, très cohérente, il y a un facteur important de protection. Plus la société est ouverte, plus on peut se réaliser, mais plus on prend de risques. En outre, la puberté, c'est-à-dire la modification d'image du corps, le besoin de rompre avec l'enfance, la nécessité de trouver un nouveau statut d'adulte caractérisent [...] l'adolescence qui constitue, comme tout changement, une phase à risque où l'on s'interroge sur le sens de la vie ».

Cet ensemble de raisons rend un jeune vulnérable lorsqu'il est dans une situation d'échec, de rupture, d'autant plus que ses pulsions sont vives. Un adolescent passe plus facilement à l'acte qu'un adulte. C'est vrai pour la toxicomanie, la violence, les accidents de la circulation comme pour les tentatives de suicide. Des professionnels de la santé estiment qu'un adolescent sur trois pense au moins une fois au suicide entre 13 et 19 ans.

Est-ce que ce phénomène n'est « qu'un détail » ou est-ce qu'une réflexion en la matière doit avoir lieu dans notre organisation syndicale ? Notre objectif ne devrait-il pas être que

100% d'une tranche d'âge sorte du système scolaire « parfaitement équilibrée » ? « L'échec à l'échec » n'est-ce pas aussi cela et nous, professionnels de l'éducation, nous avons peut-être quelque chose à faire, bien que beaucoup de motifs du malaise des adolescents ne soient pas de notre responsabilité.

Raymond Roulaud



TOUS GAGNANTS ?

A la lecture du numéro spécial de CFDT-Magazine, consacré à la Fonction publique, j'ai failli avaler mon bulletin de page. Rien. Pas une ligne sur le sort (à défaut de statut) des quelques 35 000 maîtres-auxiliaires. Que l'Etat soit frappé d'amnésie, rien d'étonnant : il y gagne une main-d'œuvre corvéable et bon marché. Mais que la CFDT s'accommode de cet état de fait, c'est plus choquant.

Tous gagnants ? L'Etat sans aucun doute ; la CFDT c'est moins sûr... Quant à nous, maîtres-auxiliaires, l'affaire est entendue : l'examen de notre situation est renvoyée, une fois de plus, au calendes grecques.

P. Vendries, M.A. II
au Collège J. Mermoz
Aisne

BACS DE TECHNICIENS

(...) Regardons les choses en face : pour avoir un bac technique (F1, F2, F3), les élèves font entre 38 et 42 heures par semaine, plus le travail à la maison, et doivent renoncer à des options qui seraient cependant importantes (VII, informatique, éducation artistique). A ce régime-là, plus de la moitié des élèves redouble durant ce cycle. Alors prenons le taureau par les cornes et adaptons-nous à la réalité, pour mettre en place un cycle de quatre ans, sans redoublements (sauf éventuellement en terminale), avec des semaines de 30 heures. (...)

Ça suppose quand même même de « décrocher » les bacs F des autres, donc de sortir du dogmatisme et de l'« unité » du service public. Mais c'est la seule voie pour être vraiment en mesure de former les techniciens dont la France a besoin, dans de bonnes conditions.

M. Bouguet

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

REDACTEUR EN CHEF

Jean-Michel Lebrun

MAQUETTISTE

Jeanne Palay

SECRÉTAIRE

DE RÉDACTION

Thierry Mestre

COMITÉ DE RÉDACTION :

Jean-Jacques Biger

Liliane Campens

Michel Redoutey

Liliane Rouchier

COMPOSITION

Cadet Photo, Paris

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot

CPPAP : en cours

Fédération des syndicats généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique

5, rue Mayran,

75442 Paris cedex 09

Tél. : (1) 42.47.74.01.

Télécopie : 42.47.72.74

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande adresse de Profession Education), payantes pour les autres : 30 F la ligne de trente signes.

Club Léo-Lagrange 29570 Camaret propose classes primaire-secondaire, séjour mer-voile-plongée, à partir de 160 F/jour. 2 anim./classe, enseignant grat. Tél. : 98.27.90.49. Fax : 98.27.86.76.

Particulier vend studio meublé ou non, centre ville Clermont-Fd. Libre 1/08/90. Tél. : 89.76.16.89 après 20 h.

Vends villa neuve à Uzès (Gard) : entrée, 4 chambres, s. d'eau + sdb, placard KZ, chauffage gaz de ville, jardin. Prix : 80 U. Tél. : 66.22.74.55, HR.

Randonnées dans les Pyrénées aragonaises pour amoureux de moyenne montagne, de tranquillité et d'ambiance décontractée. Une semaine : 1 950 F tout compris. L. Tremosa - 65100 Juncalas. Tél. : 62.94.98.50.

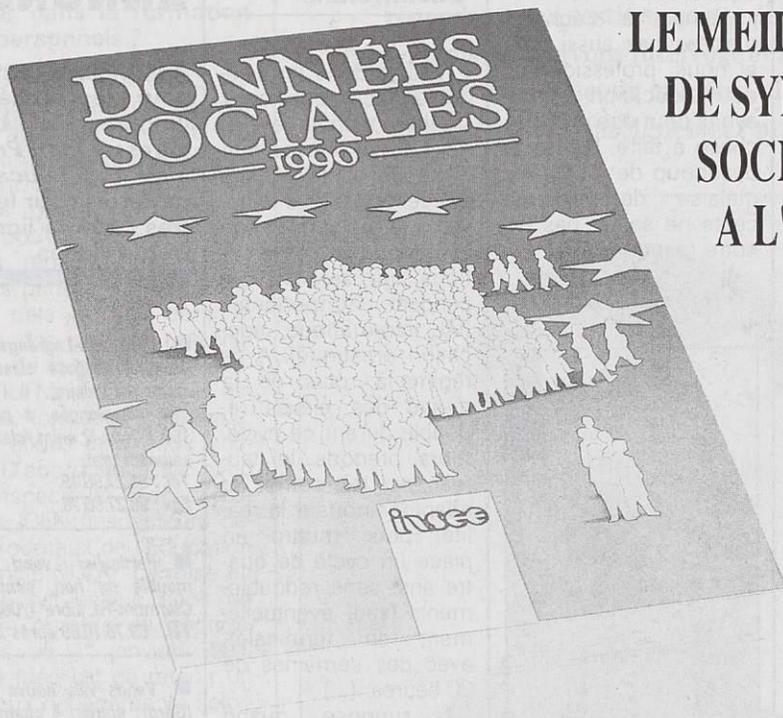
Stage I.C.E.M. second degré à Tarbes, du 27 août au 1^{er} septembre. Pour tous renseignements, écrire à : Françoise Dartigue-Serfass, chemin d'Aliénor d'Aquitaine, 40300 Montfort-en-Chalosse. Tél. : 58.98.64.25.

Cherche professeur d'anglais ayant participé récemment au programme d'échange poste à poste avec les USA, pour enseignements d'ordre financier et pédagogique. Frais d'envoi remboursés. M. Thérèse Clairret, collège Pompidou, 25115 Pouilly-les-Vignes.

La Esacala (Espagne), sud baie de Rosas, collègue loue juillet-août, appartement duplex neuf, 3 chambres (8 couchages), 500 m plage, tous commerces proximité, possibilité semaine, quinzaine ou mois (2 500 F/semaine). Tél. : 68.83.41.49.

L' E V E N E M E N T :

DONNEES SOCIALES 90 VIENT DE PARAITRE



LE MEILLEUR OUVRAGE DE SYNTHÈSE SUR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE À L'AUBE DES ANNÉES 90...

- 87 analyses portant sur la politique, le sport, le monde associatif, la religion... autant de thèmes qui font chaque jour l'actualité.
- La France re-située dans le contexte social européen.
- Des articles rédigés par les meilleurs spécialistes de chaque domaine.
- Un livre clair et attrayant qui se lit comme une histoire passionnante.
- Un instrument de travail, de réflexion ou tout simplement de culture.

✂ DONNEES SOCIALES 90
l'ouvrage 21 x 29,7 cm
464 pages **250 F**

... À LIRE ABSOLUMENT !

BON DE COMMANDE

à retourner au CNGP-INSEE BP 2718 - 80027 Amiens Cedex

Oui, je souhaite recevoir :

..... exemplaire de DONNEES SOCIALES 1990 au prix unitaire de 250 F

+ participation aux frais d'expédition :

France : 10 F par envoi

Etranger : 20 F par exemplaire

Etranger (par avion) : 100 F par exemplaire

Ci-joint en règlement la somme de F
par chèque à l'ordre de l'INSEE.

INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

Nom ou raison sociale

Adresse

Code postal

Ville